Allocution prononcée à Saint Louis du Sénégal, 12 décembre 1959

Réuni à Saint-Louis du Sénégal les 11 et 12 décembre 1959 pour sa sixième session, le Conseil exécutif de la Communauté est officiellement informé de la demande d'accession à l'indépendance formulée par la République du Sénégal et la République soudanaise, alors unies dans la Fédération du Mali. Le Général de Gaulle fait connaître que la République française ne fera pas obstacle à l'ouverture de négociations à ce sujet. Il prend ensuite la parole en public.

Après avoir salué les belles et fortes paroles du Président du Conseil des ministres de la République du Sénégal, je veux dire d'abord ma joie de me trouver à Saint-Louis. Je veux dire aussi l'honneur que j'éprouve à m'y trouver avec le Premier ministre de la République française et aux côtés des Chefs d'État et de Gouvernement de dix autres pays d'Afrique et du Président de la République malgache.

En voyant cette grande et belle place, en apercevant ce fleuve magnifique et en considérant la foule innombrable et ardente qui m'entoure, je veux évoquer les trois cents ans qui furent ceux de l'histoire de Saint-Louis et du Sénégal depuis que ce pays s'unit à la France.

Oui, trois cents ans, trois cents ans depuis le jour où les premiers bâtiments de cette ville furent construits et où la France et ce pays entrèrent en contacts humains directs.

Pendant ces trois siècles, votre ville a fait peu à peu son caractère qui est, je le crois bien, celui de la noblesse dans la douceur, celui de la distinction, celui de la valeur populaire, et pendant ces trois siècles, la France et le Sénégal qui vivaient côte à côte se sont interpénétrés.

Pendant ces trois siècles, il y eut, de la part du Sénégal, un constant rapprochement en vue de s'imprégner de la France et, de la part de la France, il y eut, au Sénégal, malgré les vicissitudes, un constant effort de liberté, d'égalité et de fraternité. De la part des uns et des autres il y eut un rapprochement dans lequel se sont tissés d'innombrables liens, politiques, économiques, sociaux et militaires au point que, hors de France, il n'y a pas une ville au monde où un Français se sente chez lui mieux qu'à Saint-Louis, et qu'il n'y a pas une ville au monde où un Sénégalais se sente chez lui mieux qu'à Paris.

Cette interpénétration a commencé au temps de nos rois et a continué malgré les grandes guerres de la Révolution et de l'Empire. Elle s'est épanouie sous Faidherbe et, pour finir, sous la République. Aujourd'hui encore, ce rapprochement est saisissant.

II y a là un capital de compréhension, d'estime, d'affection réciproques dont nous avons tous hérité et que nous serions bien fous ou bien coupables de renier aujourd'hui, au milieu d'un monde où se dressent tant d'hostilités, de fureurs et de haines.

Mais, c'est un fait que cette interpénétration ne suffit plus à constituer les rapports du Sénégal et de la France. En raison des droits de l'Homme que la France a proclamés, en raison des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes que la France approuve et qu'elle pratique, en raison du développement du Sénégal, en raison des grands courants qui ont été déclenchés dans le monde par les immenses bouleversements des deux guerres mondiales, nous voyons une, vaste transformation s'opérer sur cette terre et dans le monde.

Nous voyons le Sénégal, ayant acquis son Gouvernement, voulant avec son voisin, le Soudan, constituer la Fédération du Mali. Nous le voyons demander à accéder, pour le Mali et pour ses deux composantes, à ce rang qui s'appelle la souveraineté internationale.

Cette évolution s'est produite et continue de se produire non seulement avec la France mais avec l'aide de la France. La Communauté qui fut créée à son initiative a permis au suffrage universel de fonder onze États africains et la République malgache. Cette Communauté comporte pour tous la coopération en vue de leur bien commun et de leur développement. Pour chacun d'eux cette Communauté existe en vertu de sa volonté d'en faire partie, avec la

possibilité de la quitter à tout moment. Cette Communauté, enfin, constitue pour le monde un exemple. Si nous savons les attraits que peut comporter et que comporte aujourd'hui le terme d'indépendance, nous savons aussi qu'aucun peuple, si puissant, si civilisé qu'il soit, ne peut aujourd'hui, se passer des autres. Nous comprenons qu'avec le Sénégal, les autres pays d'Afrique et de Madagascar, la France se doit à elle-même et doit à ses frères de constituer avec eux un ensemble libre, puissant et efficace.

Mais la France entend que cette transformation, si elle doit modifier les compétences - comme on dit - et les rapports, si elle doit instaurer des États nouveaux dans leur pleine et entière responsabilité, ne doit pas empêcher la coopération, ni déchirer l'amitié.

Il faut que les Français, les Africains et les Malgaches restent étroitement ensemble. Il le faut à cause des hommes de ce grand continent qui veulent et qui méritent le progrès. Il le faut à cause de la France, dont le concours implique des liens qui soient réciproques. Il le faut pour que nous puissions représenter et faire valoir, dans le monde, l'idéal qui nous est commun. Il le faut pour que nous soyons en mesure, s'il le fallait, de défendre ensemble nos terres contre ceux qui voudraient les prendre et nos âmes contre ceux qui voudraient les asservir. Et il le faut pour que l'ensemble fraternel que nous sommes, et qui est un élément d'équilibre et un exemple pour le monde, réussisse.

Aujourd'hui, dans la longue histoire de Saint-Louis, il s'est trouvé et il sera inscrit que cette belle et noble ville aura été la capitale de la Communauté au moment choisi. Elle aura manifesté, d'une manière aussi émouvante que possible, sa fidélité à la France qui se confond avec sa fidélité envers elle-même, et aussi qu'elle adopte l'évolution mais qu'elle repousse le reniement.

Vive Saint-Louis!
Vive le Sénégal!
Vive la Communauté!
Vive la France!